

Date de convocation : 22 octobre 2025

Date d'affichage : 22 octobre 2025

Nombre de conseillers en exercice : 14

Présents : 7

Votants : 8

L'an **deux mil vingt-cinq**, le **vingt-huit octobre** à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. BAPTISTA Paulo, Maire.

Etaient présents : M. COUTARD Franck, MARTIN Romuald, Mmes AGIN Christine, BRIFFAULT Agnès, GUITTET-ALANIC Emilie et, LOUVEAU Béatrice.

Excusés : M. COUBARD Anthony, DULUARD Alexandre, GRUAU Francis (procuration à M. MARTIN Romuald), LEBOUCHER Grégory, REYNAERT Johan, Mmes GOUALARD Aurélie, GUERRIER Mathilde.

Le quorum n'étant pas atteint, nous avons contacté M. REYNAERT Johan qui a pu se libérer et arriver à 21h00.

Le nombre de présents est passé à 8 et le nombre de votants à 9

Secrétaire de séance : M. COUTARD Franck

Le conseil municipal examine les questions inscrites à l'ordre du jour :

1. VALIDATION DU PV DU 30 SEPTEMBRE 2025,
2. PRET RELAIS,
3. COPIEUR,
4. HORAIRES ECLAIRAGE PUBLIC,
5. AVENANT ECLAIRAGE PUBLIC (LumioR pour vidéo protection)
6. MUTUELLE CONTRAT COLLECTIF CDG,
7. PARTICIPATION POUR PREVOYANCE ET MUTUELLE,
8. TRAÇAGES, (stop et autres)
9. DIVERS.

Pour réduire la durée de la réunion, seulement les sujets 1, 2 et 5 ont été traités, les autres sujets sont ajournés à la prochaine réunion.

Il a été ajouté un sujet 10. RE COURS AU TRIBUNAL

L'ensemble des membres présents a validé, à l'unanimité, le compte rendu de la réunion du 30 septembre 2025.

PRET RELAIS – choix de l'offre

Délibération n° 2025-10-48

M. le Maire présente les trois retours relatifs à la demande de prêt relais.

Après examen comparatif des propositions et compte tenu du coût global au terme des 36 mois, le Conseil municipal décide de retenir l'offre présentée par la Caisse d'Épargne correspondant à un prêt relais d'un montant de **150 000 €**, à **taux fixe (2.71%)**, sur une **durée maximum de 36 mois avec remboursement anticipée possible**.

Le **déblocage des fonds** sera demandé **dès que possible**, conformément aux besoins de la collectivité.

M. Le Maire est autorisé à signer tout document administratif, comptable ou financier se rapportant à cette décision.

REFECTION ECLAIRAGE PUBLIC – VIDEOSURVEILLANCE

Délibération n° 2025-10-49

Dans le cadre des travaux de réfection de l'éclairage public, la question s'est posée quant à l'opportunité de procéder également au recâblage, afin d'anticiper l'alimentation nécessaire à la mise en place d'un dispositif de vidéoprotection.

La société **Inéo**, retenue pour l'exécution du marché relatif à la réfection de l'éclairage public, a transmis un **devis d'un montant de 4 000 € HT**, sous réserve que les travaux soient réalisés **conjointement au remplacement des lampadaires**.

Après en avoir délibéré, **le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le devis de la société Inéo** d'un montant de **4 000 € HT**.

Le Conseil municipal autorise M. le Maire à signer l'ensemble des documents administratifs, comptables et financiers nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

PROCEDURE JUDICIAIRE

Délibération n° 2025-10-50

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2122-22,

Vu le Code de procédure civile,

Considérant la requête déposée devant le tribunal d'un administré,

Considérant la nécessité de défendre les intérêts de la commune,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'autoriser M. le Maire à engager toute procédure judiciaire nécessaire pour défendre les intérêts de la commune dans le cadre de la requête déposée.
- D'Habiliter M. le Maire à mandater l'avocate en charge du dossier afin qu'elle représente la commune devant le tribunal, tant en demande qu'en défense.
- D'autoriser M. le Maire à signer tous documents administratifs, juridiques et financiers relatifs à la présente délibération.

DIVERS

Revoir pour les traçages en plus des stops et du cédez le passage du carrefour rue du lavoir, jaguenet et route de la gée :

- Stop de la sortie de la résidence de la livaudière derrière l'atelier,
- Passage piéton à refaire,
- Zébras au niveau de l'école,
- Stops devant la Mairie.

Monsieur le Maire déclare la séance close à 21h30

REPERTOIRE

Actes certifiés exécutoires :

- réception par le Préfet : le 07/11/2025
- publication : le 07/11/2025

| Date | N° (1) | N° (2) | Thème nomenclature | Objet | Page |
|------------|------------|--------|--------------------------------|--|----------------------|
| 28/10/2025 | 2025-10-48 | 7.3.4 | Emprunt Autres | Demande de Prêt relais | 2025-043 2025-044 |
| 28/10/2025 | 2025-10-49 | 1.3 | Conventions de mandats | Devis de câblage en prévision vidéoprotection | 2025-044 |
| 28/10/2025 | 2025-10-50 | 5.8 | Décision d'ester en justice | Procédure judiciaire | 2025-044 |

SIGNATURES

Le Maire
BAPTISTA Paulo

Le Secrétaire de séance
M. COUTARD Franck